



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-056

**Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération DEL2021-208 du 14 décembre 2021 adoptant la fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement (M57)  
(Finances)**

522

Rapporteur : Aissa HIRTI

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Par la délibération DEL2021-208 du 14 décembre 2021 le Conseil municipal a adopté le principe de la fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement (M57).

Ainsi, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Décision n° DEC2022-053 du 24 février 2022 : Achat d'unité de publication National - Objet marché : fourniture et pose d'un écran au parc des expositions.

En investissement :

ORIGINE			DESTINATAIRE			MONTANT H.T.
Chapitre	Article	Fonction	Chapitre	Article	Fonction	
21	21351	62	20	2033	62	90,00 €

Décision n° DEC2022-056 du 15 mars 2022 : remboursement concession cimetière facturée à tort.

En fonctionnement :

ORIGINE			DESTINATAIRE			MONTANT
Chapitre	Article	Fonction	Chapitre	Article	Fonction	
011	627	020	67	673	025	1 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL2021-208 du 14 décembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Aissa HIRTI,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Prend acte des décisions prises en application de la délibération DEL2021-208 du 14 décembre 2021.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022

Et affichage le 11 AVR 2022



Le Maire,  
Conseiller régional

*P.F. Billet*  
Pierre-Frédéric BILLET

